

CHAMALIERES

□ Gilles Genevois Retraite et médaille en mairie

Dernièrement Louis Giscard d'Estaing, député-maire, a tenu à distinguer Gilles Genevois, directeur général adjoint des services, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Gilles Genevois a consacré la plus grande partie de sa carrière au service de Chamalières et notamment de la jeunesse chamaliéroise, les Palmes académiques étant venues récompenser, en 2008, cette action qu'il a effectuée sous la responsabilité des élus, au profit des écoles, dans le cadre de ses fonctions.

La mise en place pour la ville des contrats bleus et l'expérimentation comme ville pilote de l'aménagement des rythmes de vie scolaire au groupe scolaire Montjoly, puis la généralisation de cette mesure d'aménagement du temps de l'enfant dans les écoles publiques et privées de Chamalières, lui ont valu en 1990, les félicitations, avec citation au Bulletin officiel de la Jeunesse et des sports, du Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux sports de l'époque, M. Roger Bambuck.

Sa carrière débute comme se-



crétaire général de mairie de Durtol de 1978 à 1981. Puis, de 1981 à août 1986, il exerce cette fonction à Ceyrat. En août 1986, il rentre à la mairie de Chamalières. Gilles Genevois a été amené à exercer d'autres responsabilités : président inter-départemental du [Syndicat] des directeurs généraux des collectivités territoriales, et vice-président de la Mutuelle nationale territoriale du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de son travail à la mairie, il a par ailleurs été trésorier de *Radio Chamalières*

locale ; trésorier de *Chamalières vacances loisirs*, ancien trésorier et membre du conseil d'administration de *Chamalières Geretsried* ; directeur adjoint du Centre communal d'action sociale de la ville.

Parmi ses autres activités, les cérémonies officielles, le fonctionnement du Conseil municipal des jeunes...

Pour l'ensemble du travail et le dévouement dont il a fait preuve au service de Chamalières, le député-maire lui a remis la médaille de la Ville.